



COMMUNIQUE N°3

Par Arrêté n°0001/PT/2023 et sur décision des plus Hautes Autorités de la République de Transition, la Taskforce pour le contrôle, l'audit et la vérification des dettes intérieures et extérieures a été réhabilitée afin d'effectuer l'analyse de l'ensemble des marchés publics de l'Etat.

A ce jour, nous constatons que toutes les entreprises citées ci-dessous n'ont pas répondu aux communiqués N°1 et 2.

Par conséquent, celles-ci feront l'objet de convocation par les services du Procureur de la République.

Il s'agit de :

N°	SOCIETE
1	ASSEH TELECOMMUNICATION
2	BATIMENT DEVELOPPEMENT INVESTISSEMENT
3	CALITIS
4	CABINET D'ETUDES IFE ET FILS
5	ENTREPRISE GABON CONSTRUCTION ET DE MENUISERIE EGCM BTP
6	EQUIPEMENT PLUS SERVICES
7	GABON CONSTRUCTION COMPANY
8	NEGOCE IMPORT
9	PRINCE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER
10	OTO GABON
11	EXCELIUM
12	AELIS VOYAGES
13	SCI FANDA
14	COMPAGNIE GABONAISE DE CONSTRCTION
15	GABON GLOBAL
16	AFRICA CONSTRUCTION
17	GESTION IMMOBILIERE ET VENTE
18	ENTREPRISE DE SERVICE ET CONSTRUCTION
19	DBS CONSTRUCTION
20	EQUIPE BTP
21	GABON CONSTRUCTION COMPANY
22	VICTOIRE RESTAURATION ET SERVICES
23	ADR SERVICES
24	SOGADER
25	STS BTP
26	JPB CONSTRUCTION
27	GABON SOFT SERVICES
28	JINJIANG JIAXING GROUP

Fait à Libreville, le 23 OCT. 2023

